



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame GOY Corinne, 1^{ère} Adjointe

Présents :

Adjointes au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel,

Absente représentée : Pouvoir de DEVESA Marie à VIGNY Gérald

Absents excusés : POCHAT-BARON Pascal, Maire ; CHENEVAL Jean-Pierre, GERNAIS Benjamin, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur GOY Francis est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 1
Votants : 22

Délibération n° D2024_028 – FINANCES

Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Rapporteur : Corinne GOY, Première adjointe au Maire

Le compte administratif 2023 du budget de la commune, qui est conforme au compte de gestion du Receveur Municipal, est présenté au Conseil Municipal. Il peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		671.805,38 €		5.919.543,22 €
Opérations de l'exercice	4.887.666,26 €	5.663.482,57 €	2.030.789,22 €	2.457.470,91 €
Totaux	4.887.666,26 €	6.335.287,95 €	2.030.789,22 €	8.377.014,13 €
Résultats de clôture		1.447.621,69 €		6.346.224,91 €

Les restes à réaliser sont les suivants :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1.060.433,67 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 550.077,00 €

Dans ce cadre, l'affectation du résultat est la suivante :

- Compte 001 – solde d'investissement reporté : 6.346.224,91 €
- Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 1.000.000,00 €
- Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 447.621,69 €

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget général de la Commune.
- **Considérant l'excédent de fonctionnement, DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de 1.447.621,69 € comme suit :
 - o 1.000.000,00 € à la section d'investissement au compte 1068
 - o 447.621,69 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

Et de reporter l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 6.346.224,91 €.

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE	POUR	22
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

La Présidente de séance
Corinne GOY

Le secrétaire de séance
Francis GOY

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024
Publication en ligne le 02/04/2024
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale CHAPUIS